

**ÉTABLISSEMENT LE LOGIS
AGGLOMERATION GRENOBLOISE
Service ASL**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

**GROUPEMENT DES
POSSIBLES**

GROUPEMENT DES POSSIBLES



Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu**, **Le Relais Ozanam**, **Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;

L'insertion par l'activité économique ;

La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;

L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair,

soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;

Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;

Par quelque 150 salariés ;

Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

Mars 2023



Secteurs géographiques ASL 2022

Métropole
Grenobloise

Vercors

Voironnais-Chartreuse

Sud-Grésivaudan

Dans ce numéro :

Editorial	1
2022 : L'ASL en chiffres	2 à 8
Points de focus 2022	9 à 11
Témoignages 2022	12
Les points forts du dispositifs	13
Perspectives 2023	14

L'année 2022 est venue consolider l'expérimentation menée sur le service ces deux dernières années dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Logement d'Abord sur le territoire Grenoble Alpes Métropole. En effet, cette expérimentation permet aujourd'hui de mobiliser une équipe de 8 travailleurs sociaux (CESF, AS, ES) autour de différents dispositifs d'accompagnement ciblés logement (AVDL, ASL, MIB, LT maintien, Diag PEX) au travers d'une pratique centrée sur :

- La personne accompagnée, ses besoins comme ses aspirations et le principe de libre adhésion
- Une approche collective de notre intervention, facilitatrice en termes de partage d'informations, de prises de relais, d'appuis ponctuels ou encore de complémentarité entre collègues
- Les moyens de favoriser la transmission de compétences/connaissances et l'apprentissage par l'expérience afin de développer la capacité des personnes à agir sur leur situation
- Le décloisonnement des dispositifs liés au logement en interne

70 ménages différents (89 adultes) concernés par une mesure ASL en 2022

Soit environ 150 personnes concernées (en comptant les bénéficiaires indirects : enfants)

Situation des ménages :

rière expérience d'un logement autonome - Sans domicile - Mal logement - risque d'expulsion - Dette locatives - difficultés administratives et/ou budgétaires - conflits de voisinage et/ou avec le bailleur - autres problématiques (santé - insertion - isolement/précarité - parentalité - cumul de dettes - barrière de la langue et/ou méconnaissance du système administratif...)

Besoins des ménages :

Gestion budgétaire et administrative - Traitement des dettes locatives - Installation et appropriation du logement - Intégration dans l'environnement - Recherche de logement - Connaissance des droits et devoirs de locataire - Interface avec le bailleur et/ou le voisinage - Lutte contre le mal logement - Connaissance et compréhension du système administratif - Accès aux droits - Mise en lien avec les services du droit commun et/ou spécialisés selon les besoins repérés (santé, insertion sociale et professionnelle, famille-parentalité...)

Visée de l'ASL : Permettre aux personnes accompagnées de développer leurs ressources personnelles et d'appréhender au mieux leur environnement de façon responsable et en autonomie

Mission de l'ASL : Intervention socio-éducative visant les leviers à actionner en vue de la résolution des difficultés repérées afin de favoriser l'accès et/ou le maintien des personnes dans un logement autonome

Modalités d'intervention : Démarche d'aller-vers et de travail de proximité (Visites A Domicile - Accompagnement physique - Apprentissage par l'expérience - Transmission de connaissances et de savoir-faire - Activation du réseau - Travail, si besoin, en articulation étroite avec l'ensemble des acteurs intervenants auprès du ménage - Fonction de médiation - Mise en lien avec le droit commun...)

Nos moyens en 2022

8 travailleurs sociaux intervenants sur les dispositifs d'accompagnement lié au logement (1,65 ETP sur l'ASL)
1 temps de secrétariat et de chef de service alloué au dispositif ASL

Les points fort du LOGIS

Une équipe engagée - un souci de sens et de cohérence -
L'inscription dans une dynamique collective

Une volonté de développer le pouvoir d'agir comme la responsabilisation des personnes

Une forte expérience dans l'aller vers et un maillage partenarial solide

L'ASL EN CHIFFRES

Activité 2022

Nombre de ménages différents concernés par une mesure ASL en 2022 et typologie des mesures

Type de mesure en début d'accompagnement	Nombre de nouveaux ménages arrivés et accompagnés en 2022	Nombre de ménages présents au 31/12/21 et accompagnés en 2022	Nb de ménages concernés par une NC	Nb de ménages en attente de contractualisation au 31/12/2022	Nombre total de ménages
Accès (installation)	16	12	1	1	30
Accès (recherche log.)	5	5	1	1	12
Maintien (préventions des expulsions)	14	16	0	0	30
Maintien (situation mal log.)	1	1	0	0	2
Total	36	24	2	2	74

Nombre de mesures actives sur 2022 - hors non contractualisation

(en cours au 1er janvier 2022 ou démarrées en 2022)

Plusieurs mesures peuvent concerner un même ménage durant l'année

Typologie	Accès (installation)	Accès (recherche log.)	Maintien (préventions des expulsions)	Maintien (situation mal log.)	Nb total de mesures actives
Premières mesures	23	8	26	1	58
Renouvellements	3	10	45	0	58
Total	26	18	71	1	116

Nombre de mesures contractualisées en 2022

Nombre de mesures terminées en 2022

Premières mesures	35	Premières mesures	41
Renouvellements	47	Renouvellements	36
Total	82	Total	77

Nombre de ménages accompagnés en 2022

70

Nombre d'accompagnements terminés en 2022

33

Nombre d'accompagnements en cours au 31/12/22

37

Observations :

Sur l'année 2022, l'équipe du Logis a été en lien avec **74 ménages** pour une mesure ASL :

- ♦ **70 d'entre eux** ont été accompagnés par notre service
- ♦ **Pour 2 d'entre eux** la mesure n'a pas été contractualisée (NC). Les raisons qui expliquent ces NC : la non adhésion du ménage au dispositif ou l'inadéquation du dispositif ASL au regard de la situation et des besoins du ménage repérés lors de l'entretien de contractualisation. Le diagnostic initial, la connaissance des différents dispositifs existants, ainsi que l'évaluation de l'adhésion des ménages sont des préalables importants pour favoriser la pertinence comme l'efficacité de l'accompagnement en ASL. Nous étions en lien avec **2 ménages en attente de contractualisation** fin 2022.

Le nombre de mesures actives durant l'année 2022 reste relativement stable (116 en 2022 et 105 en 2021).

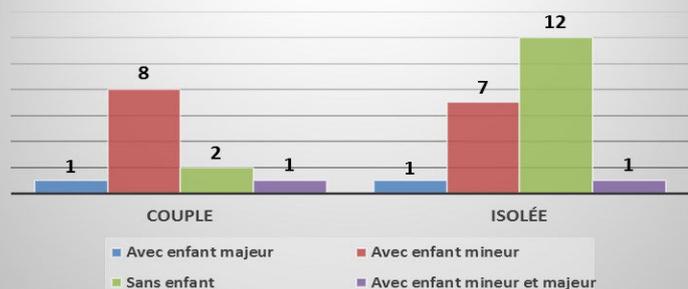
En 2022, contrairement à 2021, nous avons eu plus de renouvellements que de premières mesures, ce qui explique la diminution du nombre de nouveaux ménages (70 en 2022 et 78 en 2021).

Comme les années précédentes, il y a certains mois où nos disponibilités n'ont pas toujours été couvertes par le nombre d'orientations. En effet, comme partagé avec le service logement du Conseil Départemental de l'Isère, le rythme des demandes d'ASL qui émanent des différents territoires peut fluctuer dans l'année.

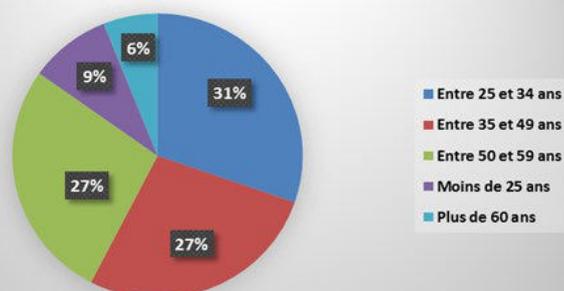
L'ASL EN CHIFFRES

Focus sur les 33 ménages pour lesquels l'accompagnement s'est terminé en 2022

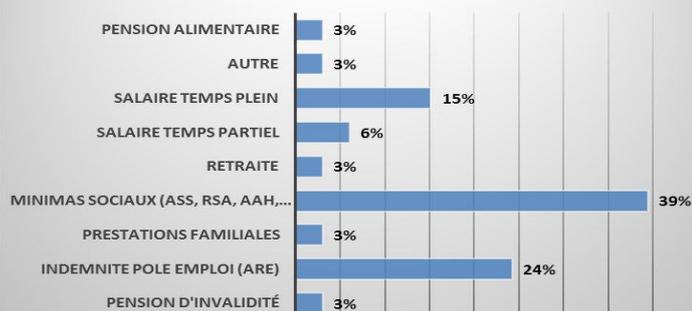
Composition des ménages



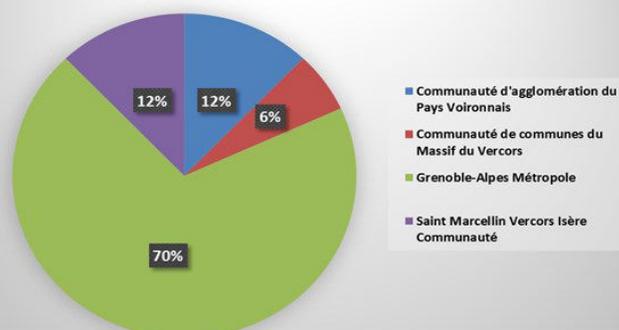
AGE



Ressource principale



EPCI



Cette année encore **les personnes isolées (avec ou sans enfants) restent largement représentées (63 %)**.

- ◆ 36 % de personnes isolées sans enfant en 2022 (53 % en 2021) : dont 67 % d'hommes et 33 % de femmes. La proportion de femmes a légèrement diminué par rapport à 2021 (46 %). Parmi ces ménages isolés sans enfant, comme en 2021 (37%) les 50 à 59 ans sont les plus représentés (50 %). Contrairement à 2021, la seconde tranche d'âge la plus représentée est les moins de 34 ans (33 %).
- ◆ La proportion de ménages en situation de monoparentalité est de 27 % (24 % en 2021), toujours très largement représentée par les femmes : 77 % en 2022 (72 % en 2021) .
- ◆ Les femmes seules (avec ou sans enfants) représentent 33 % de l'ensemble des ménages (47 % en 2021), les hommes seuls avec ou sans enfants 30 % (40 % en 2021).
- ◆ Cette année 2022 nous avons accompagné davantage de couples avec ou sans enfants (33 % en 2022 et 18 % en 2021) ce qui explique que la proportion de personnes isolées soit moins importante qu'en 2021.
- ◆ La proportion de ménages dont la ressource principale est composée de minimas sociaux est en diminution par rapport à 2021 et 2020 : 39 % en 2022 ; 51 % en 2021 - 50 % en 2020. 45 % de l'ensemble de ces ménages ont des ressources liées à l'emploi dont 53 % qui perçoivent une indemnité pôle emploi.
- ◆ Les 3 tranches d'âge les plus représentées sont les 25 à 34 ans (30 %) ; les 35 à 49 ans (27 %) et les 50 à 59 ans (27 %). Contrairement à 2020 et 2021 (18 %), les plus de 60 ans sont peu représentés en 2022 (6 %) alors que les moins de 34 ans sont beaucoup plus représentés (39 % en 2022 ; 22 % en 2021). Concernant les moins de 34 ans il s'agit majoritairement de couples avec enfants (46 %) et de femmes seules avec enfants (23 %).

Comme en 2021, **notre intervention est majoritairement ciblée sur l'agglomération grenobloise (70 %)**. Sur les territoires hors agglomération, nous notons une proportion majoritaire de ménages isolés sans enfant (40 % en 2022 ; 58 % en 2021) suivis des couples avec enfants (30 %).

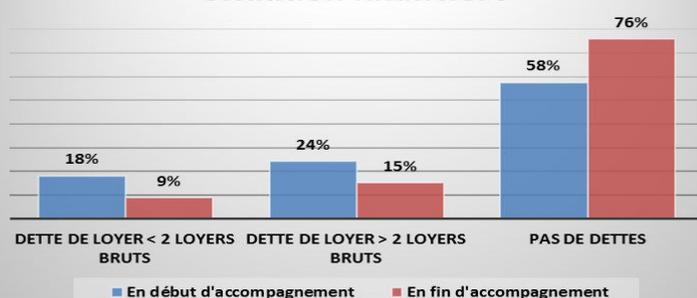
Globalement la typologie des ménages en 2022 réunit un certain nombre de facteurs communs par rapport à 2021 :

- ◆ Profils dominant : personnes isolées avec ou sans enfants (63 %)
- ◆ Un déséquilibre budgétaire souvent lié à un niveau de ressources qui reste faible et/ou fragile (temps partiel, CDD, Intérim) et un risque de précarisation identifié : risque d'endettement ou endettement en début d'accompagnement et/ou risque d'expulsion ou procédure d'expulsion en cours en début d'accompagnement.

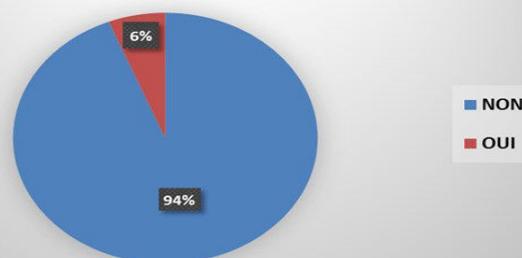
L'ASL EN CHIFFRES

Focus sur les 33 ménages pour lesquels l'accompagnement s'est terminé en 2022

Situation financière



Dossier de surendettement (déposé ou en cours) en début d'accompagnement



Les éléments relatifs à la situation financière des ménages illustrent l'existence d'une problématique d'endettement locatif pour un certain nombre d'entre eux en début d'accompagnement (42 %). En fin d'ASL, plus que 24 % des ménages ont une dette locative. Un endettement locatif reste présent pour 8 ménages en fin d'ASL (4 d'entre eux ont également d'autres dettes). Parmi ces 8 ménages :

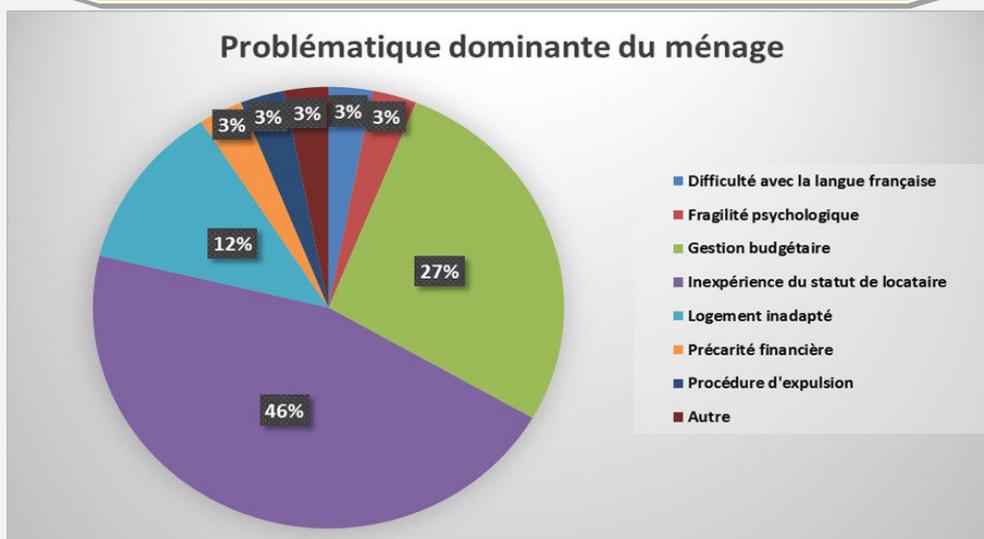
- **Pour 2 ménages**, le travail réalisé durant l'ASL a permis de clarifier la situation financière, de travailler sur la reprise du lien avec le bailleur, le paiement régulier du loyer et le traitement de la dette. En fin d'accompagnement pour ces 2 ménages la reprise du paiement du loyer était effective. Un plan d'apurement / protocole Borloo était mis en place et respecté. Pour ces deux situations la situation budgétaire a pu être stabilisée avec une perspective d'augmentation des ressources à court terme. Le lien avec le bailleur était également consolidé. Les objectifs sont partiellement atteints car la dette était toujours en cours de traitement en fin d'ASL. Dans ces 2 situations l'AS référent et/ou la CESF bailleur ont pris le relais sur la veille concernant les démarches en cours et les points de fragilité toujours présents.
- **Pour 2 ménages**, outre l'accompagnement dans le cadre de nos missions logement (mise à plat et gestion du budget, réalisation fiche PAHLDI, recherche de solutions pour le traitement de la dette), compte tenu des fragilités identifiées nous avons travaillé en articulation avec l'AS référent sur la mise en place d'une mesure de protection durant l'ASL. L'un des ménages a pu intégrer une structure ADOMA et la mise en place de la mesure de protection était en attente en fin d'ASL. Pour l'autre situation une curatelle renforcée a pu se mettre en place et un dossier de surendettement jugé recevable a été réalisé en fin d'ASL.
- **Pour 4 ménages**, la mobilisation autour des questions liées au logement s'est trouvée affectée pour diverses raisons. Pour l'un, la problématique logement (endettement et procédure d'expulsion en cours) n'était pas la priorité. Face à l'impossibilité de travailler sur le budget et d'actionner des leviers en vue du traitement de la dette nous avons mis fin à l'accompagnement ASL. Un autre ménage s'est désengagé en cours d'ASL du fait d'un état dépressif important. Ce Monsieur n'était plus joignable et n'était pas présent lors des dernières VAD (boîte aux lettres engorgée). Nous avons partagé nos inquiétudes avec l'AS référente et, compte tenu de la rupture de lien avec le ménage, l'ASL a pris fin. Pour un autre ménage, malgré nos tentatives de médiation, le conflit avec le bailleur n'a pu être résolu et aucune solution n'a pu être trouvée. Nous avons indiqué à l'AS référente qu'une mesure d'AVDL serait plus appropriée aux besoins du ménage, sous réserve d'une réelle adhésion et mobilisation de sa part dans l'accompagnement. Pour le quatrième ménage, malgré les démarches réalisées pour le traitement de la dette (dossier de surendettement et effacement de la dette) une nouvelle dette a été créée. Dans cette situation le manque d'adhésion du ménage ainsi que le conflit persistant avec le bailleur ont bloqué notre accompagnement. Nous avons donc pris la décision de mettre un terme à l'ASL.

L'exploration de ces situations d'ASL terminées où une dette perdure en fin d'accompagnement mettent en avant différents points :

- Même si les objectifs initiaux ne sont pas totalement atteints, le travail engagé en ASL permet de lever certains freins afin que la situation puisse évoluer positivement pour certains ménages.
- Certaines difficultés nécessitent des accompagnements spécifiques et/ou renforcés pour poursuivre le travail engagé
- L'adhésion comme la mobilisation des ménages sont indispensables pour rechercher des solutions communes et viables

L'ASL EN CHIFFRES

Focus sur les 33 ménages pour lesquels l'accompagnement s'est terminé en 2022



Les 2 problématiques dominantes repérées à l'entrée dans le dispositif sont, comme en 2021, les difficultés en termes de gestion budgétaire et d'inexpérience ou manque d'expérience en tant que locataire. De fait, la situation de précarité socio-économique des ménages et/ou les difficultés dans la gestion budgétaire et administrative ont un effet important sur leur situation liée au logement. En effet, ces facteurs ont des incidences sur la capacité des ménages à prioriser comme à faire face à leur dépenses. Ainsi, nombreux ménages que nous accompagnons sont en situation d'endettement locatif ou autre en début d'accompagnement (60 %), dont 42 % qui sont concernés par une dette locative en 2021. Il est fréquent que la situation d'endettement réelle soit affinée au fil de l'accompagnement.

Si ces deux problématiques sont dites dominantes à l'entrée, d'autres problématiques y sont souvent associées (précarité socio-économique, santé psychique et/ou somatique, rupture conjugale et/ou familiale, isolement, absence d'emploi/de ressources, méconnaissance du système administratif français et/ou statut administratif complexe...). Ces problématiques sous-jacentes sont souvent approfondies voire identifiées en cours d'ASL. Elles nécessitent alors notre attention comme une articulation étroite avec les partenaires, notamment les AS référents, pour appréhender la situation du ménage dans sa globalité et favoriser une évolution positive dans la durée.

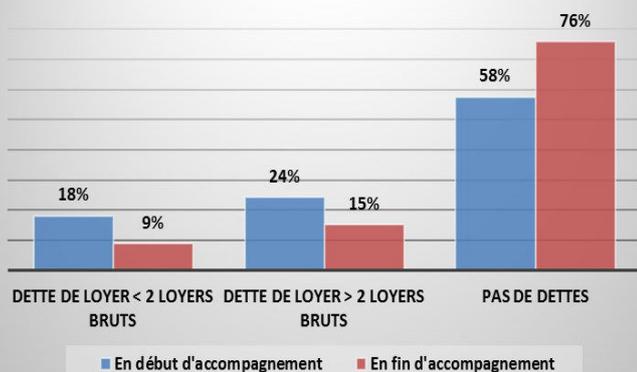
Outre les démarches relatives à nos missions d'accompagnement visant l'accès ou le maintien dans le logement, ces éléments confirment la nécessité d'être dans une **évaluation continue des besoins** du ménages pour adapter notre intervention en fonction de ceux-ci. Les questions relatives au logement, à l'insertion socio-professionnelle, à la santé, à la vie sociale et familiale sont souvent interdépendantes les unes des autres et en étroite corrélation. Ce repérage et la prise en compte des problématiques identifiées sont indispensables pour favoriser la confrontation à la réalité comme les prises de conscience du ménage autour de ses difficultés, de ses besoins, ainsi que des enjeux qui en découlent. Il nous faut y être vigilants pour pouvoir assurer pertinence et cohérence dans nos interventions auprès des personnes et déterminer avec elles les possibles leviers à actionner en vue de la consolidation de leur situation liée au logement.

Par exemple, des problématiques relatives à la santé (addiction, troubles moteurs, cognitifs et/ou psychiques,), des pressions ou conflits familiaux ou encore la situation liée à l'emploi peuvent impacter la gestion administrative et/ou budgétaire et avoir des répercussions telles que : dettes, rupture ou non accès aux droits, non priorisation des dépenses, etc. Certaines d'entre elles, notamment relatives à la santé peuvent aussi entraîner un problème d'occupation du logement (incurie, désinvestissement du chez soi, troubles de voisinage, inadéquation du logement). L'orientation vers une MASP, une mesure de protection, un accompagnement lié au logement plus renforcé ou vers le soin est parfois un incontournable pour pouvoir se concentrer plus activement, dans un second temps, sur la recherche de solutions concrètes en lien avec les questions relatives au logement. Le cas échéant, nous avons pour souci de travailler avec le ménage sur son adhésion. Ce travail s'appuie sur un partage des difficultés concrètes que nous avons identifiées, de leurs incidences directes ou indirectes sur la situation liée au logement, ainsi que sur une information concernant le type d'aide qui peut leur être proposé et des bénéfices pour le ménage.

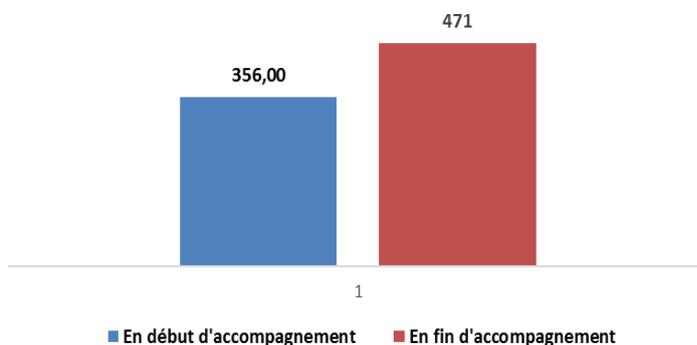
L'ASL EN CHIFFRES

Focus sur les 33 ménages pour lesquels l'accompagnement s'est terminé en 2022

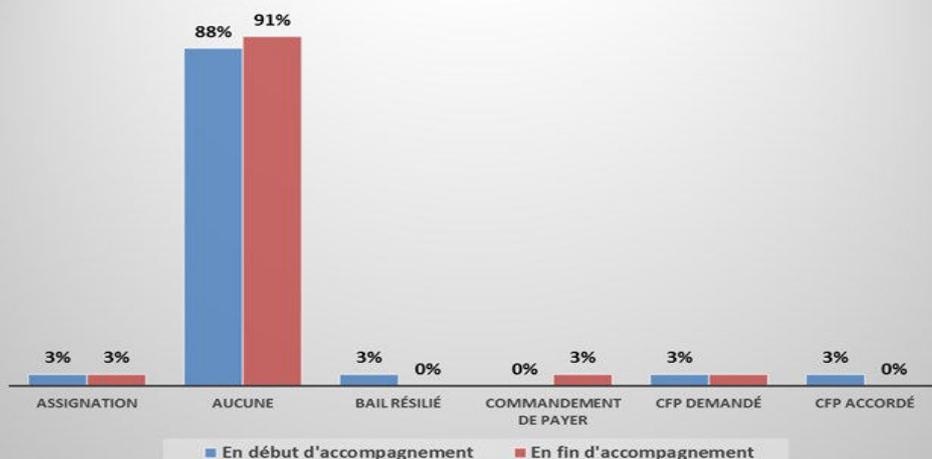
Situation financière



Moyenne du montant disponible mensuel théorique FSL en €



Procédure d'expulsion en cours



Autres dettes (non locatives) :

A l'entrée : 42 % des ménages ont d'autres dettes que celles liées au logement en début d'ASL.

A la sortie : 27 % des ménages ont d'autres dettes que celles liées au logement en fin d'ASL.

Comme indiqué précédemment, la situation financière des ménages que nous accompagnons reste souvent fragile. Nombreux sont ceux qui ont comme revenu principal les minimas sociaux, exercent une activité à temps partiel, ont des contrats précaires (CDD, Intérim), où bénéficient de l'ARE et sont en recherche d'emploi, ce qui peut générer des fluctuations de ressources. Pour rappel, 60 % des ménages avaient une dette, dont 42 % au moins une dette locative, en début d'ASL.

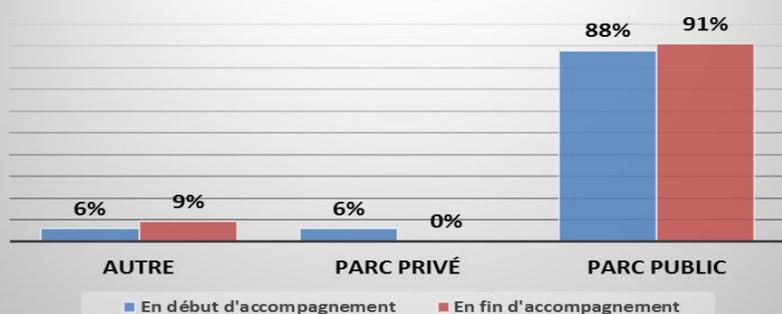
Parmi l'ensemble des ménages, quatre d'entre eux étaient concernés par une procédure d'expulsion en début d'accompagnement. Ces quatre ménages concernés étaient en situation d'endettement locatif avant la mise en place de l'ASL. Pour l'un d'entre eux un dossier de surendettement avait été déposé avant le démarrage de l'ASL et un effacement de dettes a été réalisé. Parmi ces quatre ménages, deux d'entre eux avaient également d'autres dettes à l'entrée.

- Pour 3 d'entre eux la procédure d'expulsion n'était plus d'actualité en fin d'ASL. Cela dit, pour l'un de ces ménages une nouvelle dette s'est créée en fin d'ASL et nous avons constaté un désengagement de sa part qui a conduit à l'arrêt de l'ASL. Compte tenu de la fragilité budgétaire persistante nous avons fait le lien avec la CESF qui restait en veille sur cette situation. Pour 1 autre situation, un DALO avait été déposé et Madame avait une proposition de logement dans le cadre du DALO en fin d'ASL. Néanmoins là encore la mobilisation a été impacté en cours d'ASL ce qui a conduit à l'arrêt de celle-ci. Nous avons indiqué à l'AS qu'une mesure AVDL, sous réserve que Madame se mobilise, était plus approprié au regard de ses fragilités (santé psychique, grosses difficultés dans la gestion budgétaire et administrative). Pour le 3ème ménage la situation logement était stabilisée et toutes les dettes étaient traitées en fin d'ASL.
- Pour le 4ème ménage, la mesure d'expulsion était toujours en cours en fin d'ASL (CFP demandé). Néanmoins la reprise de lien avec le bailleur et une amélioration de la situation budgétaire de Monsieur a permis la signature d'un protocole BORLOO durant les derniers mois de l'ASL. Le lien avec le bailleur et l'AS référente étant consolidé et Monsieur respectant le protocole, le risque d'expulsion était diminué.

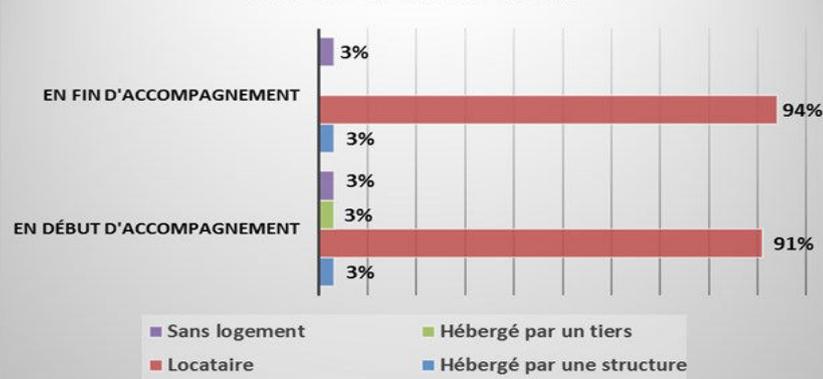
L'ASL EN CHIFFRES

Focus sur les 33 ménages pour lesquels l'accompagnement s'est terminé en 2022

Type de logement



Mode d'habitation



Les 2 ménages locataires du parc privé en début d'ASL ont pu accéder à un logement du parc public durant l'ASL.

Parmi les 29 ménages locataires du parc public en début d'ASL :

⇒ 27 d'entre eux résidaient toujours dans le parc public en fin d'ASL dont certains ayant pu accéder à un logement du parc public plus adapté et/ou davantage en adéquation avec les ressources du ménage.

⇒ 2 ménages ont quitté leur logement pour partir vers un autre département (l'1 hébergé chez un tiers et l'autre sans solution de logement). Ces départs se sont fait précipitamment du fait d'un sentiment d'insécurité trop fort dans leur environnement et d'une lassitude quant à l'accès à un nouveau logement en adéquation avec les besoins des ménages sur le territoire. alors qu'une AVDL était demandé pour l'un et un renouvellement ASL pour l'autre.

Pour les 2 autres ménages :

1 homme seul était hébergé par un tiers en début d'ASL. La mesure était sollicitée pour aider à la recherche d'un logement dans le parc public. Compte tenu de ses fragilités nous avons travaillé en articulation avec l'AS sur une demande d'hébergement en parallèle de la recherche de logement. Monsieur a pu intégrer une structure ADOMA durant l'ASL. Compte tenu des fragilités importantes de Monsieur sur le plan budgétaire comme de la santé, nous avons également travaillé en lien avec l'AS sur la mise en place d'une mesure de protection qui était en attente de traitement en fin d'ASL. Nous avons indiqué à l'AS qu'au regard des difficultés de Monsieur, un accompagnement plus renforcé type AVDL nous semblerait plus adapté lorsque celui-ci sera dans une situation qui lui permet d'accéder à un logement autonome.

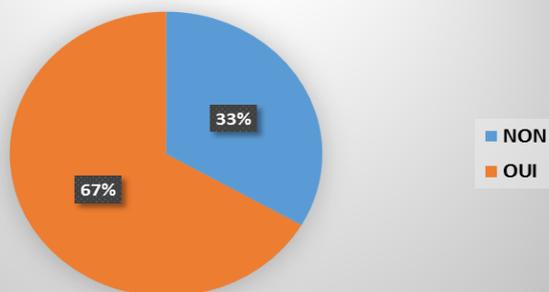
1 ménage était hébergé en CADA. L'ASL a été sollicité pour soutenir l'installation de Madame dans un logement du parc public, celle-ci n'ayant aucune expérience de locataire en France. L'ASL a facilité l'ouverture des compteurs, un travail sur le budget et la mise en place de prélèvements pour les charges locatives, l'apport de conseils/d'explications comme d'informations relatives à la gestion administrative (factures, courriers, démarches préfecture) et au statut de locataire. En fin d'ASL la situation liée au logement de Madame était consolidée ce qui lui permettait de se concentrer plus sereinement sur ses démarches liées à la recherche d'un emploi.

Même si la plupart des ménages ont un statut de locataires dans le parc public en fin d'ASL (91 %), pour certains une vigilance reste nécessaire en lien avec des points de fragilités qui demeurent : situation socio-économique, difficultés dans la gestion administrative et/ou budgétaire, problématique santé et refus de soins du ménage. En ce sens, le travail en articulation étroite avec les AS référents est un outil précieux. En effet, cette articulation permet d'organiser au mieux le relais afin que le ménage identifie la fonction de soutien qu'occupe l'AS référent et se saisisse du soutien possible selon l'évolution de sa situation et de ses besoins. Cette articulation permet également de poursuivre et/ou de finaliser, dans la continuité, certains axes de travail amorcés durant l'ASL (orientation vers le soin et/ou autres dispositifs : AESF / AEB / MASP / SAVS / mesure de protection, insertion socio-professionnelle...).

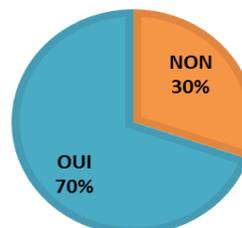
L'ASL EN CHIFFRES

Focus sur les 33 ménages pour lesquels l'accompagnement s'est terminé en 2022

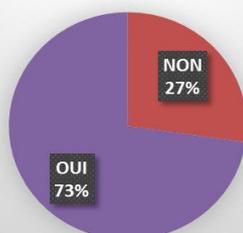
Les objectifs ont-ils été atteints ?



LA SITUATION A-T-ELLE ÉTÉ STABILISÉ DANS LE LOGEMENT ?



Des points de fragilité persistent ?



Comme évoqué précédemment, des points de fragilité demeurent en fin d'ASL pour nombreux des ménages que nous accompagnons (73 %). Cet élément de réalité nécessite une vigilance particulière. C'est pourquoi nous insistons sur le caractère essentiel du maillage entre notre intervention ciblée sur les questions relatives au logement et celle de l'AS référent qui permet d'être en soutien sur les autres problématiques repérées ou confirmées durant l'ASL. En effet, force est de constater que la situation des ménages doit pouvoir être appréhendée dans sa globalité. Les difficultés relatives à l'insertion socio-professionnelle, la santé, la gestion budgétaire et administrative, un statut administratif complexe, le non accès aux droits, l'isolement, la barrière de la langue et/ou la méconnaissance du système administratif français, la parentalité et/ou la situation familiale... ne sont pas sans incidence sur l'équilibre des ménages et leur situation liée au logement. C'est pourquoi, outre nos missions d'accompagnement social lié au logement, nous restons attentifs tout au long de l'ASL, aux différentes problématiques qui peuvent freiner la résolution des difficultés constatées. Cette fonction d'évaluation nous permet de partager nos préoccupations avec le ménage sur certaines fragilités repérées qui ont des incidences directes ou indirectes sur les questions relatives au logement. A travers cette démarche notre objectif est de permettre une prise de conscience du ménage sur ses difficultés et les besoins qui en découlent. L'articulation avec l'AS référent s'avère alors être un outil précieux pour faciliter l'activation de leviers au regard des besoins identifiés et partagés avec le ménage et nous permettre de nous consacrer à nos missions premières qui sont centrées sur l'accès et le maintien dans un logement autonome.

Si des points de fragilité demeurent, nous constatons néanmoins que pour 67 % des ménages les objectifs ont été atteints et que pour 70 % d'entre eux la situation liée au logement a pu être stabilisée.

Parmi ces 33 ménages, en raison des difficultés repérées, 3 d'entre eux ont été orientés vers un autre dispositif en fin d'ASL, ce qui représente 10 %. Pour d'autres, la perspective d'une réorientation a pu être amorcée durant l'ASL et nécessite un relais comme une vigilance de l'AS de secteur pour continuer de travailler avec le ménage sur son adhésion. Par ailleurs, comme en 2021, nous avons été amené à réaliser, en lien avec l'AS, une demande d'AVDL pour certains ménages afin de proposer un accompagnement logement renforcé davantage en adéquation avec les besoins repérés. Le cas échéant, notre fonctionnement en Pôle d'accompagnement nous permet de poursuivre l'accompagnement dans la continuité en poursuivant notre intervention dans le cadre d'une AVDL.

focus 1 : Le travail autour des mises sous protection ou signalement des majeurs vulnérables lors des accompagnements logements

Les demandes de mise sous protection ou les signalements ont pour point d'entrée l'évaluation d'une mise en danger de la personne. Cette mise en danger compromet généralement le maintien dans le logement (exemple : expulsion locative). L'origine de cette situation peut se recouper dans les problématiques de santé mentale, budgétaire, un déni de l'urgence de la situation, une honte par rapports aux vulnérabilités existantes et une incapacité à agir sur celles-ci, des abus/manipulations de l'extérieur... En bref, des problématiques importantes qui peuvent représenter une mise en danger pour la personne.

L'objectif de notre accompagnement dans ces situations est de sécuriser la personne et sa situation. Au sein de notre service, la priorité est avant tout de chercher l'adhésion de la personne tout en s'assurant d'informer celle-ci sur ce qu'est une mesure de protection afin de recueillir son consentement éclairé.

Pour cela, l'équipe du Logis est composée de professionnelles ayant eu une expérience en tant que mandataires judiciaires, ce qui représente un atout, un soutien mais également une ressource lors des explications que l'on peut apporter aux personnes quant aux tenants et aux aboutissants d'une demande de mise sous protection. Ponctuellement, nous pouvons accompagner la personne dans la démarche d'élaboration d'un diagnostic médical jusqu'à l'audience au tribunal lorsqu'aucun autre professionnel ou encore un membre de la famille ne peut l'accompagner physiquement.

Toutefois, si la personne n'est pas en accord ou que la situation est trop complexe pour que la personne soit actrice dans la démarche de mise sous protection, nous pouvons être amenés à réaliser un signalement. Ce signalement étant la responsabilité de tout citoyen et/ou professionnel qui connaît une situation de mise en danger.

Le cas échéant, en premier lieu, nous tentons de mailler la demande avec l'assistante sociale de secteur si la personne est suivie régulièrement par cette dernière. Sauf en cas de rupture de lien avec la personne, nous tenons informée celle-ci de notre intention de signalement. Le signalement est souvent un moment charnière où une réflexion est apportée concernant la suite de l'accompagnement. Nous devons en effet évaluer quel professionnel est stratégiquement plus adapté à la poursuite de l'accompagnement (l'AS de secteur ou notre service), le signalement pouvant parfois engendrer une rupture de lien entre la personne et le service qui porte le signalement.

Néanmoins, la plupart du temps même si nous contribuons à apporter des éléments dans le cadre du signalement, celui-ci est porté par l'AS référente ce qui facilite la poursuite de notre accompagnement. Parfois l'accompagnement peut s'arrêter suite à la mise sous protection car cette mesure permet de sécuriser la situation du ménage, y compris sur les questions relatives au logement en lien avec une problématique de gestion budgétaire et administrative chronique.

Focus 2 : Le développement du pouvoir d'agir : **« Quelle traduction concrète dans notre pratique d'accompagnement logement ? »**

Le développement du pouvoir d'agir est un principe moteur dans le cadre de notre intervention. En effet, nous recherchons à ce que la personne accompagnée puisse agir autant que possible sur et dans son environnement, et ce dans son propre intérêt, en fonction de ses projets, envies. L'objectif étant qu'elle puisse être d'avantage actrice dans sa situation. En soit, qu'elle puisse s'appuyer sur ses propres ressources et se saisir des ressources du droit commun pour poursuivre sa route sans notre intervention au terme de l'accompagnement.

Si notre accompagnement a vocation à apporter un étayage ponctuel compte tenu des difficultés que les personnes rencontrent, notre pratique a pour objectif principal d'apporter un soutien qui leur permette de faire aboutir leur projet logement en :

- Identifiant plus concrètement les difficultés existantes comme les enjeux présents dans leur situation, ainsi que les démarches à réaliser,
- Repérant et en mobilisant les interlocuteurs et/ou les institutions ressources,
- Adaptant notre étayage dans la définition d'un plan d'action (objectifs et démarches à réaliser) partagé avec les personnes en fonction des possibles / des impossibles de celles-ci.

Développer le pouvoir d'agir des personnes c'est en premier lieu les aider à mieux identifier leurs aspirations propres, leurs envies, leurs possibles comme leurs impossibles tout en veillant à respecter leur projet. Par exemple, lors de la contractualisation de nos mesures d'accompagnement, nous définissons les objectifs d'accompagnement avec la personne, qui se révèlent être parfois différents de ceux indiqués dans la proposition d'ASL.

Il s'agit également :

- D'identifier et de partager avec les personnes les éléments facilitateurs dans la réalisation de leur projet (capacité de la personne, personnes/institutions ressources, prise en compte des éléments de réalité, objectifs/démarches viables et réalisables...), mais aussi les freins présents (difficultés réelles de la personne et limites constatées, points de crispations, confrontation à réalité et constat sur les impossibles...).
- D'être dans une écoute active, une observation et une analyse de la situation des personnes pour favoriser fluidité, objectivité et authenticité dans nos échanges avec elles.
- De soutenir la personne dans la prise de conscience de ses propres capacités.
- D'accepter le droit à l'erreur et de veiller à respecter le projet de la personne.

Notre rôle est aussi d'aider la personne à prendre conscience des différents enjeux, des éléments de réalités auxquels elle peut être confrontée, afin qu'elle puisse prendre des décisions de manière la plus éclairée possible.

Dans un second temps, nous tentons de nous appuyer sur les différents éléments facilitateurs identifiés, afin de rechercher et de définir avec les personnes les leviers à actionner afin de lever les freins dans la réalisation de leur projet. Cela implique de faciliter la mise en action tout en ajustant notre niveau d'intervention en fonction des besoins, des possibles et aussi des impossibles de la personne accompagnée. Accompagner la mise en action, c'est parfois accompagner l'échec pour permettre l'apprentissage par l'expérience et réajuster les objectifs en fonction de ces apprentissages. Accompagner la mise en action c'est aussi valoriser les réussites, les tentatives, les initiatives, et légitimer la personne dans sa réflexion comme son cheminement personnel.

Focus 2—suite : Le développement du pouvoir d'agir : « Quelle traduction concrète dans notre pratique d'accompagnement logement ? »

Développer le pouvoir d'agir des personnes implique également d'être vigilant à se décaler d'une position de « tout sachant » pour laisser à la personne l'espace nécessaire pour la recherche de ses propres solutions et la soutenir dans l'expérimentation de celles-ci.

Aider la personne à trouver ses propres solutions, implique une vigilance pour éviter de répondre immédiatement à tout problème rencontré en acceptant de différer parfois notre réponse, ou encore en aidant la personne à trouver une solution en s'appuyant sur ses capacités /connaissances/entourage proche. C'est également l'aider à trouver des outils qui lui correspondent comme lui permettre d'identifier et solliciter les ressources du droit commun ou de son entourage proche (écrivain public, AS référent, MDH, associations, amis, familles...) pour qu'elle puisse s'organiser dans son quotidien sans être dépendante de notre service ou d'une personne ciblée, et surtout qu'elle puisse développer des ressources qui soient viables et durables dans le temps selon ses besoins.

Par exemple, Mr ne sait pas lire ni écrire. Il doit remplir ses déclarations trimestrielles. Nous ne remplissons pas les déclarations CAF trimestrielles pour Mr. Mais nous l'orientons sur un point d'accès numérique (France service ...), nous aidons Mr à trouver un outil pour qu'il ait son identifiant et son mot de passe CAF (cahier de mot de passe, carte dans le portefeuille...). Nous interrogeons Mr sur les personnes ressources autour de lui ce qui a pu lui permettre de solliciter ses proches (neveu et son fils) pour l'aider remplir ses déclarations.

En bref, « accompagner le développement du pouvoir d'agir c'est une question de posture, de positionnement et d'outils à mettre en œuvre pour que la personne puisse être en mesure d'agir le plus possible en autonomie sur sa situation une fois l'accompagnement terminé ».

Quelques témoignages des personnes accompagnées en 2022

Témoignage de Md D. - ASL Installation - Bilan fin accompagnement :

« C'était bien pour comprendre les papiers et les nouvelles démarches pour le logement. Merci pour l'aide ! »

Témoignage de M O. - ASL prévention des expulsions - Bilan de fin d'accompagnement :

« Au début je refusais toute aide mais je ne regrette pas d'avoir été poussé pour demander de l'aide. J'ai avancer dans mes démarches et d'avoir de l'aide m'a fait remonter la pente et m'en sortir de nouveau. »

Témoignage de Mr S. - ASL Installation - Bilan 2ème mesure ASL avec demande de renouvellement :

« Vous faites ce que vous pouvez, c'est pas de votre faute mais je peux pas sortir de chez moi à cause de ce maudit fauteuil. Le déménagement c'est bon, ça me correspond bien mais le plus important maintenant c'est mon fauteuil et l'appartement de ma mère. »

Témoignage de Mr et Md S. - ASL prévention des expulsions - Bilan 3ème mesure ASL avec demande de dérogation — traduction de propos de Madame et Monsieur par leur fille :

« Vous nous avez bien aidé parce que c'est vous qui appelez le bailleur, parce qu'ils peuvent pas bien le faire. C'est vous qui avez parlé par rapport à payer le loyer et les mails aussi avec eux et après c'est vous qui expliquez à mes parents de façon plus facile pour qu'ils comprennent. Du coup ils sont arrivés à payer la dette avec l'aide et à payer petit à petit. Et aussi c'est vous qui leur expliquez les courriers qu'ils ne comprennent pas. C'est vous qui « contrôlez », on va dire. Aussi des fois pour les chèques alimentaires, c'est vous qui appelez pour l'assistante sociale pour lui expliquer que c'est difficile pour eux. Vous avez appelé pour le chèque énergie, ça a aidé pour payer notre électricité. Mes parents veulent continuer, déjà pour stabiliser le truc du paiement de loyer pour pouvoir payer tous les mois sans avoir de soucis, sans avoir besoin de vous parce que vous appelez, pour arriver à se stabiliser tous seuls on va dire. Et aussi si c'est possible si il y a des dettes ils veulent vous avoir pour voir les aides et payer en plusieurs fois avec le bailleur. Et aussi pour les papiers. Vous avez une fois donné à mon papa le numéro d'une entreprise pour qu'il puisse aller déposer son CV et aller voir. »

Témoignage de Md C.. - ASL Recherche de logement - Bilan fin d'accompagnement :

« La mesure a été efficace, les besoins et demandes ont bien été entendus et compris. »

Témoignage de M D.. - ASL Recherche de logement - Bilan fin d'accompagnement :

« Un grand merci pour tout ce travail que vous avez fait pour moi, ça m'a bien aidé pour ma nouvelle vie. »

Témoignage de M D.. - ASL Prévention des impayés - 2ème mesure avec demande de renouvellement :

« On continue d'avancer pour éclaircir la situation et faire que je suis fière de moi et avoir une vie sereine et normale. Je souhaite continuer avec Md T en qui j'ai confiance et je suis à l'aise. C'est important pour moi parceque j'ai encore besoin d'aie. Je traverse encore des moments difficiles. »

Les points forts de l'ASL

L'aller-vers

L'efficacité de l'ASL est très fortement liée aux pratiques en « aller-vers ». Celles-ci se traduisent par les visites à domicile, l'accompagnement physique des personnes, mais aussi le fait d'aller à leur rencontre en veillant à ne pas être intrusif et en prenant en compte leurs craintes comme leurs résistances. Cette modalité d'intervention permet une **proximité** et un **ajustement** de notre intervention en fonction des besoins des personnes comme de leur degré d'autonomie. Aller-vers c'est faire avec la réalité de la personne, ses possibles comme ses impossibles... Parfois aller vers c'est aussi privilégier les RV dans un espace tiers dans un premier temps (bureau, CCAS, SLS, café...) pour faciliter la mise en confiance avant d'envisager la possibilité d'entrer dans l'espace d'intimité (le domicile) des personnes.

Le temps d'accompagnement

La prise en compte de la temporalité des ménages est un indispensable. Elle permet **disponibilité, souplesse** et **adaptation** de l'accompagnement au plus près des besoins des personnes. Parfois cette prise en compte s'avère compliquée et il est difficile de concilier le temps de l'accompagnement mobilisable avec la réalité comme les impératifs liés à la situation des personnes ainsi qu'aux pressions extérieures (expulsion, pression des bailleurs et/ou créanciers, voisinage, services de la commune...).

Néanmoins la régularité des rencontres et du lien avec les ménages (2 fois par mois en moyenne), permet d'établir une **relation de proximité dans la continuité**. Les multiples échanges et l'accompagnement dans des démarches concrètes permettent de désamorcer les représentations et/ou le sentiment de méfiance de certains ménages vis à vis des institutions. Ce temps est un levier dans l'identification ou la clarification des problématiques comme des différents enjeux liés au logement. Motivée par une forte volonté de développer le pouvoir d'agir des personnes, notre intervention vise la co construction d'objectifs concrets et réalisables à travers un constat partagé des difficultés repérées et des besoins identifiés. Il favorise parfois la mise en lien ménage-institutions ou la reprise de celui-ci dans des conditions plus apaisées.

Le partenariat

La richesse du maillage partenarial et du savoir-faire acquis par le Relais Ozanam sont des atouts certains en ASL. Pour exemple, les liens avec les bailleurs sociaux isérois développés grâce aux différents dispositifs d'accompagnement au logement gérés par le service (ASL, AVDL, Logement Toujours maintien, hébergement temporaire) facilitent le travail de médiation comme de négociation auprès des bailleurs (projets de type mutation, plan d'apurement, conflits de voisinage...).

De la même façon, les liens avec les services sociaux de proximité, les CCAS, les Communes et certains services de soin (CMP, AS CHAI...) permettent la réactivité du service sur le relais d'informations et facilite l'orientation des ménages vers des dispositifs adaptés à leurs besoins : réseau d'experts dans le cadre des demandes de mesure de protection juridique, services spécialisés autour de la santé, service social de la MDA., associations spécialisées...

Le dispositif ASL permet un accompagnement ciblé sur les questions comme les difficultés relatives au logement. Le travail en maillage avec nos partenaires (SLS, CMP, CCAS, Bailleurs sociaux, services de protection et autres services spécialisés..) permet de prendre en compte la situation des ménages dans sa globalité afin d'être dans un accompagnement au plus près des besoins des personnes. Ce maillage contribue largement à faciliter la mise ou la remise en dynamique des ménages, ainsi que l'orientation, si nécessaire vers des dispositifs plus spécifiques et/ou spécialisés.

Perspectives 2023

Pour 2023, comme pour 2022, **notre objectif** est de maintenir notre exigence de sens et de qualité dans les accompagnements menés auprès des personnes en maintenant un travail de proximité et d'aller-vers intégrant adaptation, souplesse et réactivité dans notre pratique. En parallèle, nous continuerons de veiller à entretenir et renforcer le travail initié au niveau des relations partenariales. En effet, la qualité du travail en réseau, dans un souci d'articulation et de complémentarité de nos pratiques, mais aussi et surtout de cohérence et de continuité dans l'accompagnement des personnes est un élément essentiel et déterminant. Par ailleurs, à travers la création du « Pôle d'accompagnement visant l'insertion par le logement » du Logis nous souhaitons continuer de contribuer aux réflexions menées autour du décloisonnement des dispositifs liés au logement en vue d'une simplification au niveau de la gestion de ces dispositifs.

Fin 2022 nous avons engagé un travail autour de l'élaboration d'un projet de service du « Pôle d'accompagnement ». **Ce travail ce poursuivra durant le premier semestre 2023** avec l'objectif de sa finalisation d'ici l'été. A travers ce projet de services nous souhaitons :

- ⇒ Rendre plus lisible en interne comme en externe l'organisation du service
- ⇒ Créer un référentiel qui permette aux professionnels de se retrouver autour d'un socle commun
- ⇒ Clarifier notre champ d'intervention pour les personnes accompagnées, les partenaires et les professionnels du service
- ⇒ Favoriser l'articulation / la cohérence entre les actions portées par le service
- ⇒ Nommer les pratiques
- ⇒ Envisager la mise en perspective du service dans un souci de cohérence avec ce projet tout en prenant en compte les éléments de réalité (enjeux contextuels : politiques/économique et sociaux, évolution des besoins des publics)

Enfin, compte tenu de la fermeture de la résidence sociale du Logis des Iles prévue fin 2023, nous allons être aussi mobilisés durant l'année 2023 sur la recherche de nouveaux locaux pour permettant d'accueillir l'ensemble des salariés du Logis en 2024.

Merci à tous nos partenaires, tout particulièrement le Conseil départemental de l'Isère qui nous permet d'assurer financièrement cette activité d'ASL.

